



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Des demandes de dérogation mineure seront entendues à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 7 août 2023, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par ces demandes est invitée à assister à cette séance et y présenter ces observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 7 août 2023.

Dérogation mineure no. 598

11, rue de la Pointe-Fisher, lot 4 265 579, zone UV-11-H16 - district de Foster

Nature et effets de la demande:

Demande visant à régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire situé à une distance de 2,4 m de la ligne latérale du terrain. La hauteur du bâtiment accessoire est également de 6,35 m.

L'article 35, paragraphe 4 du règlement de zonage 596 stipule que bâtiment accessoire de plus de 40 mètres carrés doit être localisé à une distance minimale de 3 m de ligne de terrain.

L'article 35, paragraphe 7 du règlement de zonage 596 stipule que la hauteur du bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 6 m dans le périmètre urbain.

Donné à Lac-Brome
Ce 21 juillet 2023

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier